

Martinique – 972

CTL du 17 janvier 2019 Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Par respect pour les collègues qui les ont mandatés, les représentants du personnel de F.O DRFIP Martinique tiennent à prendre leur part dans les débats, en participant aux commissions.

Pour autant, nous ne cautionnons aucune suppression d'emploi, dans la mesure où, dans l'ensemble des services, les agents travaillent déjà à flux tendu depuis de nombreuses années.

Alors que les décisions fiscales, comme la suppression de la taxe d'habitation, semblaient justifier les réductions immédiates des effectifs de la DGFIP, nous ne pouvons que constater l'ampleur de la mobilisation nécessitée pour la mise en place du PAS, ce qui démontre bien que toute réduction d'effectifs est encore prématurée et déconnectée de la réalité.

Car la réalité, en Martinique, c'est :

- un accueil physique d'accompagnement très volumineux, nécessitant, encore plus qu'ailleurs, un contact humain direct avec les contribuables, justifié par un tissu social et fiscal particulier ;
- une présence physique et personnalisée aux guichets de paiement, pour permettre aux nombreuses personnes qui ne disposent encore que d'espèces de s'acquitter des sommes dues, ou pour mettre en place des délais de paiement ;
- c'est aussi la demande forte de la population de disposer d'un service public de proximité pour pallier la faiblesse du réseau de transports en commun. Les fermetures des trésoreries de proximité en Martinique vont à l'encontre de ce bon sens, et demeurent incomprises par les agents.

Selon les chiffres transmis par la DRFIP de Martinique, au 1^{er} janvier 2018, 559 agents, tous grades confondus, étaient affectés pour réaliser leurs missions, avec difficulté. Aujourd'hui, les prévisions de suppression d'emplois portent cet effectif théorique à 531 agents. Cet objectif est irréalisable sans sacrifier à de nombreuses missions, ou à la qualité du service rendu. Quid des conditions de travail, du moral et de la santé des agents ?

Il n'aura échappé à personne que, là où les agents de catégorie B et C contribuent aux suppressions d'emplois pour 25 personnes, soit 6% de leur effectif, les cadres supérieurs de la DRFIP de Martinique, bien qu'en surnombre, conservent la totalité de leurs postes.

Merci de votre attention.